

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2007



les zones humides et les pêcheries



vendredi 2 et samedi 3 février 2007

salle polyvalente

Le Bois-Plage-en-Ré

Conception : Communauté de communes de l'Île de Ré - José Correia - janvier 2007 Photo : Olivier Dreyfus - 17580 Le Bois-Plage-en-Ré -



ECOMUSEE DU
MARAISSALANT

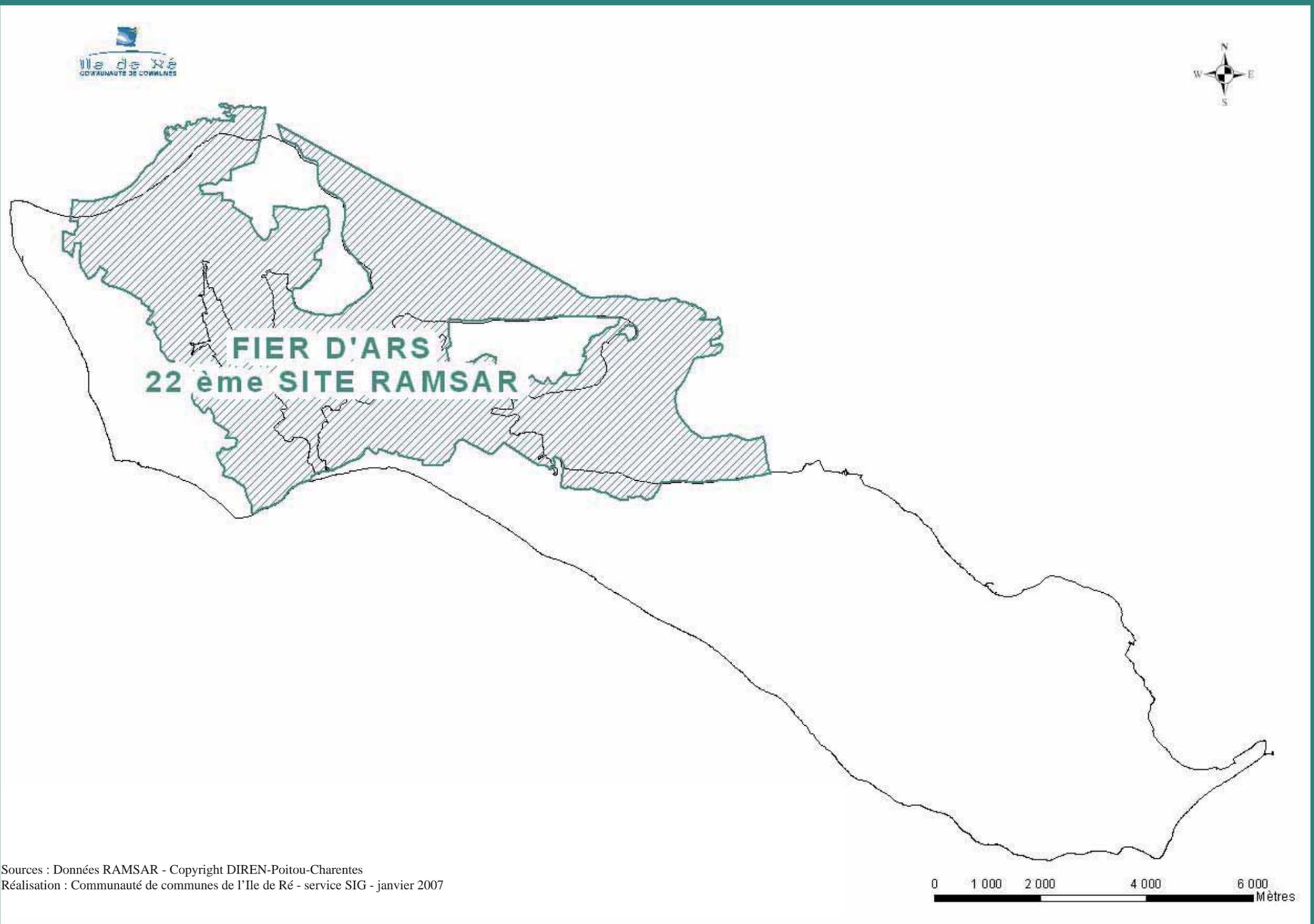


Communiqué de presse

Dépliant

Synthèse

Articles de presse et site internet



Ile de Ré

vendredi 2 février et samedi 3 février 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les zones humides ont en commun la présence de l'eau, douce, saumâtre ou salée, tout ou partie de l'année. C'est en 1986 que la France a adhéré à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite «Convention de Ramsar», du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971.

Depuis le 2 février 2003, le Fier d'Ars fait partie des 23 sites remarquables en France inscrits sur la liste Ramsar.

Comme chaque année, le 2 février est consacré à la journée mondiale des zones humides afin de sensibiliser le grand public à des thématiques environnementales.

Cette année, le thème mondial retenu est celui des zones humides et des pêcheries.

La Communauté de communes de l'Ile de Ré et ses différents partenaires, notamment la LPO, l'Ecomusée du marais salant, l'ADEPIR, l'association des pêcheurs à pied, la Maison du Magayant, proposent cette année d'organiser une manifestation sur deux journées.

Vous pourrez ainsi découvrir durant ces deux après-midi, la projection du film « la mer nourricière » d'une durée de 26 mn, suivi d'un débat avec le réalisateur, M. Pierre Mollo, ainsi que différentes expositions sur des thèmes aussi variées que Ramsar, l'estran, la pêche à pied, l'ostréiculture, les écluses, le réseau hydraulique...avec la participation de MM. Labonde, Barrere, Tardy, Baudouin, Poitevin, Marissal, Lesmeles...

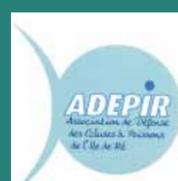
Si le vendredi 2 février après-midi s'adresse plus particulièrement aux élèves des écoles de l'Ile de Ré, la manifestation est ouverte à tout public.

Lors de l'après-midi du samedi 3 février, journée grand public, vous pourrez également assister à des exposés de différents intervenants.

Vous trouverez la plaquette du programme dans les mairies ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes www.cc-iledere.fr



ECOMUSEE DU
MARAIS SALANT



Programme 2007

salle polyvalente
Le Bois-Plage-en-Ré

le vendredi 2 février 2007
de 14h00 à 17h00
pour scolaire et grand public

le samedi 3 février 2007
de 14h30 à 17h30
pour tous

projection du film "La mer féconde" (26 mn)
suivi d'un débat avec le réalisateur M. Pierre Mollo

expositions avec la participation de MM. Labonde, Barrère,
Tardy, Baudouin, Poitevin, Marissal, Lemesle...
sur différentes thématiques dont :

- Ramsar,
- l'estran,
- la pêche à pied,
- l'ostréiculture,
- les écluses,
- le réseau hydraulique ...



CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES



La convention de Ramsar a pour mission « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».



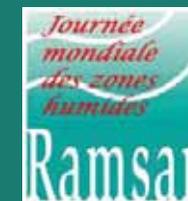
ECOMUSEE DU
MARAIS SALANT



Pour en savoir plus :
www.ramsar.org
www.cc-iledere.fr



JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2007

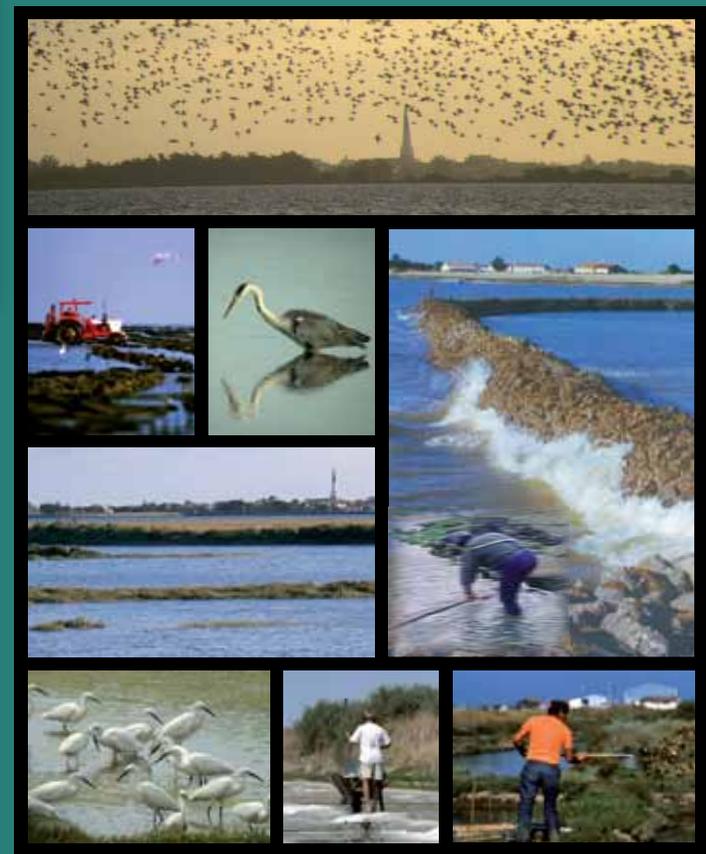


les zones humides et les pêcheries



vendredi 2 février et
samedi 3 février 2007
salle polyvalente - Le Bois-Plage-en-Ré





Les zones humides ...

remplissent de nombreuses fonctions qui ont des incidences positives sur l'environnement et les activités humaines.

On peut citer notamment :

- *des fonctions sociales et culturelles,*
- *des fonctions hydrologiques,*
- *des fonctions biologiques,*
- *des fonctions économiques...*

RAMSAR

une reconnaissance internationale pour le Fier d'Ars

Les zones humides ont en commun la présence de l'eau, douce, saumâtre ou salée, tout ou partie de l'année.

C'est en 1986 que la France a adhéré à la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite «convention de Ramsar», du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971.

La convention de Ramsar est le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

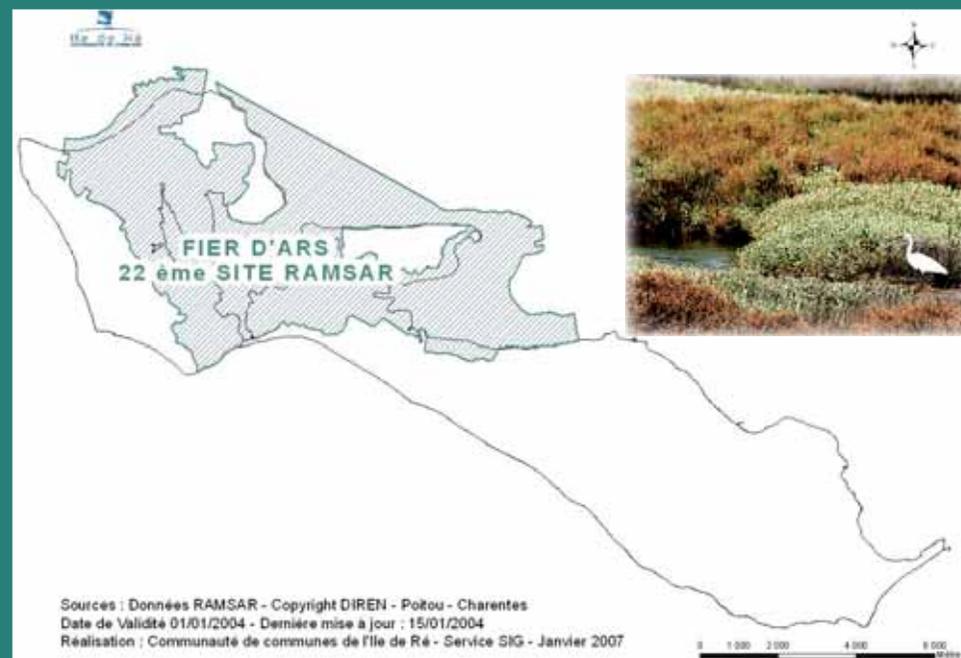


Aujourd'hui, un peu plus d'un millier de sites dans 153 pays se sont vus décerner cette distinction.

Ces zones humides couvrent plus de 1600 sites représentant une superficie de près de 146 millions d'hectares.

Inscrire une zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar, c'est se donner une raison complémentaire de conserver à long terme un milieu naturel de grande qualité et particulièrement sensible.

Depuis le 2 février 2003, le Fier d'Ars fait partie des 23 sites remarquables en France inscrits sur la liste Ramsar.



Sources : Données RAMSAR - Copyright DIREN - Poitou - Charentes
 Date de Validité 01/01/2004 - Dernière mise à jour : 15/01/2004
 Réalisation : Communauté de communes de l'île de Ré - Service SIG - Janvier 2007

Désigner une zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar ne constitue pas une contrainte réglementaire. Il s'agit avant tout d'un label pouvant permettre de valoriser le site et surtout, de mobiliser chacun des acteurs autour d'un projet commun d'utilisation rationnelle de ressources naturelles dans l'intérêt de tous.

Ile de Ré

vendredi 2 février et samedi 3 février 2007

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2007

Les zones humides et les pêcheries...

Ces deux journées de manifestation furent dans leur globalité une réussite lorsque l'on considère le nombre de personnes et ceci malgré le problème du transport.

En effet, pour la journée du vendredi, destinée plus particulièrement aux scolaires, certaines classes ont dû être refusées par manque de transport collectif disponible.

Pour la journée du samedi, on note que la campagne de communication développée par la collectivité a atteint son impact vu le public.

Le temps de préparation de ces deux journées fut relativement court. Il convient pour les années suivantes d'anticiper sur l'organisation et notamment :

- connaître le thème sur lequel porteront ces journées plus tôt dans le courant de l'année afin de pouvoir caler les différentes interventions et mettre en place une communication à plus grande échelle.
- contacter les enseignants rapidement afin qu'ils puissent préparer cette sortie et ainsi intégrer un caractère pédagogique à cette démarche.

En effet, cette année fut le premier contact avec le monde scolaire. A l'avenir, il conviendra de rencontrer les professeurs et développer la thématique pour qu'ils puissent sensibiliser leurs élèves avant, pendant et après cette date mondiale consacrée aux zones humides.

Pour l'organisation de la manifestation cette année, si la communication (affiches et panneaux réalisées en interne, dépliants conçus en interne, site Internet, articles de presse, interview radiophonique de Jacques Labonde...) est sans précédent, il conviendra toutefois de développer ces thèmes des zones humides tout au long de l'année.

De plus, il est également proposé de développer cette manifestation à une autre date, plus propice à la sensibilisation des visiteurs.

A cet effet, on pourrait soit reproduire cet événement courant avril/mai, soit intégrer ce thème des zones humides dans le cadre de la semaine du développement durable afin de sensibiliser un public toujours plus vaste.



ECOMUSEE DU
MARAIS SALANT



EXPOSITION ET REVUE DE PRESSE

Que faire pour enrayer le phénomène ?

La Communauté de communes vient de modifier ses statuts pour éviter notamment que le Fier d'Ars ne devienne un polder et pour permettre aux activités traditionnelles de s'exercer pleinement.

Pour lutter contre l'envasement du Fier, il faut :

- diminuer l'arrivée du sable arraché à la Conche en installant un épi en aval des courants, juste à l'entrée du Fier d'une longueur suffisante pour arrêter un maximum de sable;
- accentuer la passe à travers le Banc du Bûcheron afin d'augmenter le courant de jusant et contribuer à faire sortir le sable qui a pu entrer dans le Fier;
- évacuer les sables entreposés depuis des années dans la baie (à l'entrée du chenal du Riveau, on estime la quantité à un million de m³) pour réensabler les plages de La Courde-sur-Mer et de La Conche;
- mettre en place un système de chasse en utilisant les bassins de retenue d'eau constitués par les ports d'Ars-en-Ré, le Vieux Port et les différents chenaux des Portes-en-Ré.

Il faut en effet stopper la poldérisation du Fier d'Ars afin de lui redonner son caractère de petite mer intérieure d'antan.

**

A la fin de l'année 2007, toutes les vannes auront été revues et consolidées.



parapet

cabane

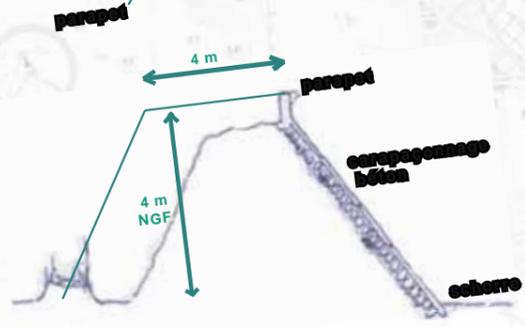
4 m

parapet

coarçonnage béton

4 m NGF

cabane



EXTRAIT

ARTICLE 5 : COMPETENCES

ARTICLE 5.2 : COMPETENCES OPTIONNELLES
1^{er} groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement
le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux.

- Prise en charge du fonds de concours appelé par le Département pour les travaux de défense des côtes contre la mer ; maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des défenses des côtes après remise en état des digues pérennes par le Conseil général ;
- Protection du Fier d'Ars contre l'envasement et entretien du réseau hydraulique pour l'alimentation des marais ;



La convention a pour mission de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier.

Ce traité sur l'environnement de portée mondiale a été signé en 1971 à Ramsar en Iran. Entrée en vigueur en 1975, cette convention compte aujourd'hui 135 pays contractants et 1235 zones humides inscrites. En France, dix huit sites sont inscrits comme les marais de la Brière, la Camargue, une partie des marais de Guérande ...



Du poisson pour demain ?

Capturer ou élever ?
L'aquaculture fournit aujourd'hui plus de 30% de la production totale mais près de 40% du poisson que nous mangeons (parce qu'une partie du poisson capturé alimente les poissons d'élevage, le bétail et la volaille).

L'aquaculture durable : un défi ? !
Si l'aquaculture crée des emplois et procure une source alimentaire importante, certaines pratiques sont à l'origine de problèmes environnementaux et sociaux :

- ? destruction des mangroves pour faire place aux bassins d'aquaculture marine
- ? lourde dépendance par rapport à des intrants tels que l'énergie et les produits chimiques (antibiotiques, pesticides, hormones, etc.)
- ? utilisation de poissons sauvages comme source alimentaire, notamment pour les carnivores d'élevage tels que le saumon et les crevettes (dans ce cas, on pêche un aliment pour nourrir le poisson et le bétail)
- ? pollution des habitats locaux par les déchets alimentaires et les produits chimiques
- ? introduction d'espèces étrangères dans les zones humides, lorsque des espèces d'élevage s'échappent
- ? communautés locales privées des espèces sauvages dont elles dépendaient jusqu'alors pour leur sécurité alimentaire et qui ne sont pas en mesure de payer le prix élevé de nombreux produits d'aquaculture
- ? déplacement des populations locales pour faire place aux activités d'aquaculture.

Le Code de conduite pour une pêche responsable

Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO est un jeu de recommandations et de directives important qui vise à aider les pays à gérer, de manière durable, leurs activités de pêche et d'aquaculture. Il s'adresse aux décideurs et aux gestionnaires des pêches et couvre un large éventail de thèmes - de la manière dont les pays devraient enregistrer et contrôler les pêches à la manière dont ils devraient conduire leurs opérations de pêche et développer leur secteur aquacole. Ramsar recommande à ses Parties contractantes de faire du principe directeur de la réglementation des pêches marines et en eaux douces et de l'aquaculture dans les sites Ramsar et autres zones humides.

- Principes clés du Code :**
- ? gérer les stocks en appliquant les meilleurs principes scientifiques disponibles
 - ? adopter des méthodes de gestion prudente lorsque les effets des pratiques de pêche sont incertains (le principe de précaution)
 - ? éviter la surpêche ; empêcher ou éliminer la capacité de pêche excessive
 - ? atténuer le plus possible les rejets de poissons et les prises incidentes
 - ? interdire les méthodes de pêche destructrices
 - ? restaurer les stocks de poissons appauvris
 - ? appliquer les lois nationales, plans de gestion et moyens d'application pertinents
 - ? surveiller les effets de la pêche sur toutes les espèces de l'écosystème et pas seulement sur le stock de poissons ciblé
 - ? collaborer avec d'autres États pour coordonner les politiques de gestion et les mesures d'application des règlements
 - ? reconnaître l'importance de la pêche artisanale et des pratiques de gestion traditionnelle
 - ? développer l'aquaculture de manière équilibrée et socialement responsable.

Pour compléter le Code, la FAO a publié plusieurs « directives techniques pour une pêche responsable » qui traitent de certains domaines en bien plus grand détail. Il existe, par exemple, des directives de la FAO sur l'intégration de la gestion de la pêche dans la gestion des zones côtières, les pêcheries intérieures, le développement d'une aquaculture responsable, et l'application à la pêche de l'approche par écosystème.
Pour en savoir plus sur le Code de conduite et les directives associées, consulter : http://www.fao.org/servelet/static?dom=org&xml=CCRF_prog.xml&dom=org&nav=1&xp_lang=fr

DIVERSITÉ DES COQUILLAGES ET CRUSTACÉS DES BAIES DE L'ÎLE DE RÉ



Le Fier d'Ars et la Fosse de Loix, au nord de l'île de Ré, constituent deux grandes baies sablo-vaseuses plus ou moins fermées sur le Pertuis Breton et l'océan Atlantique. A marée basse, elles se découvrent pour laisser apparaître de grandes étendues de vase et de sable où fourmillent en surface ou dans le sédiment une multitude de petits animaux que sont les mollusques et les crustacés. Les vasières sont parmi les milieux naturels les plus productifs de la planète.

La Réserve naturelle de Lilleau des Niges gérée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a réalisé de 2004 à 2006 l'inventaire et la cartographie de cette faune macrobenthique (vivant dans le sédiment vaseux ou sableux) de ces baies. Quelques-uns de ces résultats vous sont présentés ici.

UNE GRANDE DIVERSITÉ

Liste des mollusques contactés sur les bords de l'île de Ré durant les trois années d'étude (2004 à 2006)

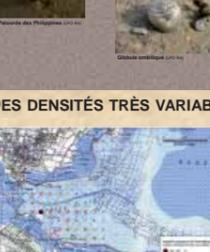
Spécimen	Nom français	Statut	Prévalence	Abondance
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



Liste des espèces animales benthiques (hors mollusques) contactés sur les bords de l'île de Ré durant les trois années d'étude (2004 à 2006)

Spécimen	Nom français	Statut	Prévalence	Abondance
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DES DENSITÉS TRÈS VARIABLES



D'HABILES PÊCHEURS À PIED !

De nombreuses espèces d'oiseaux limicoles (petits échassiers d'eau) se nourrissent des mollusques et crustacés présents sur les bords de l'île de Ré. Ces oiseaux sont spécialement adaptés avec leur long bec pour trouver leurs proies dans la vase et le sable.



Régime alimentaire des principales espèces de limicoles des bords de l'île de Ré

Espèces	Principales proies	Autres proies
Pluvier argente
Bécasseau
Vanneau
Bécasseau variable
Barge à queue noire
Barge rose
Charadrius

